



© Photos Guillaume Chueca

UNAPEI : un congrès 2023 très engagé

► EXTRAITS DU DISCOURS DE LUC GATEAU, PRÉSIDENT DE L'UNAPEI

Le 25 mai dernier, s'est tenu à Nantes le congrès annuel de l'Unapei, qui a réuni plus de 1 900 familles, proches, bénévoles, professionnels, personnes en situation de handicap. Retrouvez ci-après de larges extraits du discours très engagé prononcé par Luc Gateau, son Président, en présence de Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée chargée des personnes handicapées lors du congrès.

Pour soutenir l'action de l'Unapei, rejoignez le mouvement en adhérant : www.unapei92.fr



Le 17 avril dernier, le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe a rendu une décision importante. Il a entériné la violation par la France des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Cette décision confirme ce que l'Unapei dénonce depuis trop longtemps, en constatant, qu'actuellement, en France, les personnes en situation de handicap rencontrent de sévères manquements dans l'effectivité de leurs droits, principalement un manquement à leur droit à l'accompagnement mais aussi à celui de participer à la vie sociale ; le Conseil dénonce aussi l'absence d'accès à la santé, à la protection sociale, juridique et économique et la non effectivité de leur droit à l'éducation. (...)

Nous attendions donc que le Président de la République annonce une feuille de route ambitieuse pour que la France se mette sans délai en conformité avec ses engagements internationaux. Pour cela, il avait justement une occasion de le faire avec la tenue de la Conférence nationale du handicap – la fameuse CNH ! – à la fin du mois d'avril.

Nous l'attendions. Dire que nous sommes déçus serait un euphémisme. (...) En réponse à nos propositions, nous n'avons eu quasiment aucun retour. Et lorsque nous en avons eu, la contrainte budgétaire nous a souvent été opposée ! conditionner la vie des personnes en situation de handicap à des contraintes budgétaires, c'est scandaleux !

Ce scandale, nous l'avons dénoncé en prenant la décision, difficile, de ne pas participer à cette CNH. C'était difficile car c'était faire le constat d'un échec.

C'est un échec que la France soit condamnée par le Conseil de l'Europe ! C'est un échec que les pouvoirs publics n'y répondent pas ! C'est un échec que notre expertise ne soit pas écoutée !

Lorsque l'Unapei parle d'« expertise », c'est en réalité de triple-expertise dont nous parlons, cette identité propre à l'Unapei, et qui matérialise bien notre vision des choses et qui incarne notre plaidoyer pour une société solidaire et inclusive « autrement ».

Premièrement : l'expertise de la personne handicapée elle-même : tout doit partir d'elle. C'est d'ailleurs tout le sens du titre de notre congrès : s'engager pour une société solidaire et inclusive autrement !





Pourquoi « autrement » ? Parce que le cœur, la raison d'être de la société à laquelle nous aspirons, c'est de partir de la personne en situation de handicap, c'est de partir de son expérience, de ses attentes, de ses choix, car tout cela conditionne son besoin d'accompagnement, et influence son parcours de vie, qui lui est propre. Nous plaçons surtout la personne en premier car il s'agit d'abord de défendre ses droits fondamentaux !

Mais si nous prôtons de « faire autrement », c'est aussi parce que nous faisons le constat que ce qui se fait actuellement ne marche pas, ou ne suffit pas et que nous pensons qu'une société solidaire et inclusive doit être portée par une vision ambitieuse et un véritable investissement. (...)

À ses côtés, il y a bien sûr souvent et d'abord sa famille. L'expertise parentale, a mis un certain temps à être reconnue.

Nous avons dû rappeler que les personnes en situation de handicap elles-mêmes sont évidemment légitimes à s'auto-représenter et qu'elles doivent pouvoir le faire quand c'est possible. Mais pour cela encore faudrait-il que les conditions qui leur permettent réellement de participer, notamment en termes d'accessibilité, soient réunies. Pour autant, cela ne signifie pas qu'elles sont les seules à devoir ou à pouvoir le faire.

Les parents peuvent aussi défendre les droits et les intérêts des personnes en situation de handicap. Tout simplement parce que lorsque le handicap survient dans une famille, il impacte l'ensemble des proches et souvent toute leur vie ! C'est encore plus le cas pour les situations de handicaps liées à des troubles du neurodéveloppement, les pluri et polyhandicap qui induisent des difficultés d'expression ou de compréhension. Ces situations de handicaps sévères nécessitent des accompagnements pluridisciplinaires soutenus et continus pour l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne.

Donc nous défendons aussi les droits fondamentaux des proches aidants. Ce n'est pas contradictoire. De la même manière, nous plaçons pour la reconnaissance de l'expertise des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux.

C'est le troisième point. Autour de la personne handicapée, il y a les professionnels de son accompagnement. Il y a, bien sûr, une expertise professionnelle des métiers du prendre soin. Je le souligne car nous avons parfois l'impression que les pouvoirs publics l'oublent... ou s'en rappellent seulement quand ça les arrange.



© Photos Guillaume Chueca

Nous l'avons vu pendant la pandémie. Les pouvoirs publics se sont bien appuyés sur les structures médico-sociales. Mais ensuite, il a fallu batailler pour que les personnels des secteurs sociaux et médico-sociaux bénéficient des revalorisations salariales du Ségur ! (...)

Le Président l'a déclaré : « Nous devons continuer de promouvoir un modèle social de handicap basé sur la désinstitutionnalisation ». Il le dit en soulignant que les associations gestionnaires y sont prêtes.

Je lui réponds : pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix ! Et pas sans garantir la qualité de l'accompagnement des personnes, pour l'effectivité de leurs droits et pour leur parcours de vie.

Nous n'accepterons jamais une inclusion au rabais ou une inclusion à plusieurs vitesses ! Une inclusion faite de rustines et qui met à bout tout le monde, principalement les familles !

Le Président constate lui-même qu'il y a un manque de structures. Je rajoute qu'il manque cruellement des places dans les établissements. (...) Pour y répondre, il a annoncé la création de « 50 000 solutions médico-sociales nouvelles » d'ici 2030.

Que faire pour les sans-solutions ? Quid de nos listes d'attente ? Nous ne pouvons pas transformer une offre qui n'existe pas ! (...)

Pourtant, même quand c'est complexe, nous restons porteurs de projets. Justement parce que nous, nous savons « faire autrement ».

Suite au remaniement ministériel du 20 juillet 2023, Madame Fadila Khattabi a été nommée Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

Madame Khattabi est rattachée à Madame Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et des Familles,





Un Congrès militant pour défendre les droits des personnes en situation de handicap.
L'Unapei 92 représentée par les membres du Bureau et la Direction Générale de notre Association.

Côté Unapei, cela fait longtemps que nous plaidons, que nous œuvrons pour que les personnes et leurs familles aient le choix et soient les actrices de leur parcours de vie. La notion de liberté de choix est centrale dans notre combat. Ce que nous refusons, ce sont justement les cadres de vie subis.

Alors que le Président de la République demande des efforts de transformation aux établissements médico-sociaux, nous rappelons que cette transformation doit être globale et impliquer la société tout entière. La transition inclusive ne peut pas reposer uniquement sur les personnes en situation de handicap, leurs familles et les acteurs du médico-social ! Il nous faut d'autres alliés. Et pourquoi pas une 4^e expertise ? Celle du droit commun. (...) Ne plus considérer le seul médico-social comme l'unique réponse aux attentes et besoins. Ne plus être les seuls à apporter compensation et accessibilité par notre seule force, au risque de nous y épuiser.

L'enjeu est de faciliter la coordination entre établissements et services médico-sociaux d'une part et les acteurs du droit commun d'autre part, pour permettre des parcours de vie plus fluides.

Pour que la société soit celle du « vivre ensemble » mais aussi du « faire ensemble », il faut la force de l'engagement des parents, des personnes et des professionnels. Nous sommes prêts à impulser cette démarche systémique et structurelle indispensable. Mais nous attendons des pouvoirs publics qu'ils lèvent l'ensemble des obstacles structurels et législatifs qui empêchent les services de se transformer.



EN CONCLUSION

*« Nous comptons sur le gouvernement pour s'engager pour une société solidaire et inclusive, à la hauteur de l'idéal d'égalité et de fraternité républicaine !
En tout cas, vous pouvez compter sur nous !
Nous le savons : il est possible de faire autrement ! »*

La décision de l'Unapei de ne pas participer à la Conférence Nationale du Handicap s'inscrit dans un mouvement plus large, mené par le Collectif Handicaps, qui regroupe une cinquantaine d'associations, chacune étant libre de sa décision.

Depuis, le Gouvernement a annoncé qu'une enveloppe de 2 milliards d'euros va être consacrée au déploiement de 50 000 solutions nouvelles pour les enfants et adultes en situation de handicap entre 2024 et 2030. Ces solutions vont être déployées par les Agences régionales de santé, en priorité dans vingt départements en tension, où les besoins sont les plus urgents, dans les Hauts-de-France et les départements d'Outre-mer.